

Arrondissement de Céret

**MAIRIE  
DE  
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55  
Fax 04 68 87 49 82  
Mél [mairie@reynes.fr](mailto:mairie@reynes.fr)  
<http://www.reynes.fr>

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 FEVRIER 2013**  
**A 18 h 30**

**SOMMAIRE :**

1. Taxe d'aménagement
2. Réforme des rythmes scolaires
3. Avenant changement locataire (local friperie)
4. Questions diverses

L'an deux mille treize, le jeudi 28 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Reynès s'est réuni sous la présidence de M. FARRIOL Alain, Maire à la salle du conseil à la Mairie.

Etaient présents : M. FARRIOL Alain, M. LEGENDRE Jean-Claude, Mme RUIZ Jeanine, Mme FERRES Eliane, M. MARCO Bernard, M. NIVET Jacques, Mme GAUX Sylviane, Mme BLANC Evelyn.

Absents excusés : M. ASPART Jacques, M. SOLER Didier, M. DUNYACH René, Mme PRIVAT Sabine, Mme ARMENTIER Marie, Mme RUIZ Mary-Sol.

M. SOLER Didier a donné procuration à Monsieur FARRIOL Alain.

Mme GAUX Sylviane a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2013 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

**1. Taxe d'aménagement**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible d'instaurer une exonération totale ou partielle de la taxe d'aménagement sur les surfaces de stationnement closes et couvertes des immeubles autres que les maisons individuelles. Après ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas instaurer cette taxe.



Arrondissement de Céret

**MAIRIE  
DE  
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55  
Fax 04 68 87 49 82  
Mél [mairie@reynes.fr](mailto:mairie@reynes.fr)  
<http://www.reynes.fr>

**2- Réforme des rythmes scolaires**

Le Maire explique au conseil municipal que suite au décret N° 2013-77 du 24 janvier 2012 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, considérant la possibilité offerte aux communes de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014.

Considérant que la communauté de communes a engagé une réflexion sur le transfert de compétence « enfance jeunesse » qui pourrait aboutir sur cette prise de compétence en 2014.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de préconiser le report de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires à la rentrée 2014.

**3- Avenant changement locataire (local friperie)**

Le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur RUDELLE Didier bénéficie d'un bail commercial d'un local aux Echoppes du Pont ne s'est pas immatriculé au registre du commerce, celui-ci souhaite résilier son bail.

Suite à la demande de Mme MARTINEZ Isabelle de reprendre ce local commercial, le conseil municipal à l'unanimité décide de consentir un nouveau bail commercial à Mme MARTINEZ Isabelle. Pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour un montant HT de 292.64€/ mois.

Vu le Maire,



Véronique JULIA/FRANCES  
Secrétaire générale